



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables

Soixante-neuvième session

Genève, 8-11 octobre 2013

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**État et mise en œuvre de l'Accord relatif aux transports
internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux
à utiliser pour ces transports (ATP):
Échange d'informations entre les Parties
en vertu de l'article 6 de l'ATP**

Réponses au questionnaire sur la mise en œuvre de l'ATP

Note du secrétariat

Introduction

1. À la soixante-huitième session du WP.11 en 2012, les représentants ont considéré que le nombre de réponses au questionnaire était insuffisant.
2. Le secrétariat a prié, par courrier électronique, tous les pays représentés au WP.11 de répondre au questionnaire en indiquant leurs données pour 2012. Les données reçues figurent dans les tableaux ci-après.
3. Le tableau 1 ci-après, qui rend compte du nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2012, a été établi sur la base des renseignements fournis par huit pays: l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, la République tchèque et la Serbie.

Tableau 1
Nombre de contrôles effectués et d'infractions relevées en 2012

<i>Pays</i>	<i>République tchèque</i>	<i>Finlande</i>	<i>France</i>	<i>Irlande</i>	<i>Italie</i>	<i>Norvège</i>	<i>Serbie</i>	<i>Espagne</i>
Nombre de contrôles routiers	294	430	2 223	194	35 169	38	50	NR
Nombre de contrôles ferroviaires	0	0	0	0	0	0	0	0

Pays	République tchèque	Finlande	France	Irlande	Italie	Norvège	Serbie	Espagne
Nombre d'infractions liées aux documents								
ATP								
Véhicules immatriculés dans le pays/ dans un pays étranger	5/17	15/2	NR	8	136/0	1/0	0/0	67/4
Nombre d'infractions liées au dispositif thermique								
Véhicules immatriculés dans le pays/ dans un pays étranger	0/5	0/0	NR	0	66/2	0/0	1/0	201/6
Nombre d'infractions liées à la caisse								
Véhicules immatriculés dans le pays/ dans un pays étranger	21/59	1/0	NR	6	4/0	0/0	1/0	661/11
Autres infractions								
Véhicules immatriculés dans le pays/ dans un pays étranger	0	16*/0	NR	0	413/29	0/0	0/0	2/0
Nombre total d'infractions								
Véhicules immatriculés dans le pays/ dans un pays étranger	26/81	32/2	195	14	609/31	1/0	2	931/21
Pourcentage d'engins défectueux	NR	NR	9	3,1	NR	2,6	4	NR

Notes:

NR = Non renseigné.

* La nature des infractions n'a pas été précisée.

La Grèce n'organise pas de contrôles routiers.

4. Le tableau 2 ci-après, qui indique le nombre de certificats délivrés en 2012, a été établi sur la base des données communiquées par les 15 pays suivants: Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Serbie et Suède.

Tableau 2

Renseignements complémentaires concernant l'application de l'ATP: nombre de certificats délivrés en 2012

Pays	République													Royaume-Uni	
	tchèque	Danemark	Finlande	France	Grèce	Irlande	Italie	Pays-Bas	Norvège	Pologne	Portugal	Serbie	Espagne		Suède
1 ^{er} certificat (nouveaux engins seulement)	411	817	539	15 886	31	42	1 026	500	48	1 435	500	106	4 877	424	1 729
2 ^e certificat (contrôles)	75	35	288	0	10*	226	3 384	541	10	2 135	536	28	7 962	41	100
2 ^e certificat (valeurs K)	0	0	0	14 288	0	NR	1 028	0	0	1	0	0	0	0	0
3 ^e certificat (contrôles)	25	245	130	0	0	NR	3 655	151	4	1 118	0	18	7 497	32	37
3 ^e certificat (valeurs K)	0	0	0	0	0	NR	1 238	0	0	11	417	0	0	0	0
4 ^e certificat (contrôles)	3	72	25	0	0	NR	0	22	0	254	1	2	12 817	0	0
4 ^e certificat (valeurs K)	0	0	0	0	0	NR	5 624	0	0	22	0	0	2	0	0
Total	514	1 169	983	30 174	NR	268	NR	1 214	62	4 976	1 713	154	33 155	497	1 916
Duplicatas délivrés	5	80	0	786	NR	NR	NR	19	1	26	15	0	617	NR	50

Notes:

NR = Non renseigné.

* Il n'est pas possible de faire la distinction entre le deuxième et le troisième renouvellement.

Finlande: Les duplicatas n'existent pas car les certificats égarés ou erronés sont systématiquement remplacés par de nouveaux certificats. Au nombre de 25 en 2012, ils sont inclus dans les chiffres ci-dessus.

Irlande: Le chiffre de 226 indiqué pour les deuxièmes certificats comprend également les certificats délivrés ultérieurement.

Royaume-Uni: Les duplicatas sont en fait des certificats de remplacement.

5. Le secrétariat a également demandé aux pays de communiquer tous renseignements complémentaires concernant la mise en œuvre de l'ATP. Les nouvelles informations suivantes ont été fournies en réponse à cette demande:

Ukraine

6. L'Ukraine poursuit l'harmonisation de sa législation interne avec les prescriptions de l'ATP. Il n'existe actuellement aucune station d'essai ni aucun laboratoire spécialisé en Ukraine. Le Ministère de l'infrastructure a été désigné comme autorité compétente pour les questions relatives à l'ATP en Ukraine et l'Institut national de recherche en matière de transports routiers, qui est un organisme public, en est l'organe de travail.
